

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 311

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Iordanoff, Mme Balage El Mariky, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Catherine Hervieu, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Gustave, M. Damien Girard, Mme Taillé-Polian, Mme Simonnet, Mme Sebaihi, M. Ruffin, Mme Sandrine Rousseau, Mme Sas, Mme Regol, M. Thierry, M. Roumégas, Mme Pochon, M. Peytavie, Mme Ozenne, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Laernoës, Mme Voynet et M. Tavernier

-----

**ARTICLE 18**

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« , 4° et 6° »

les mots :

« et 4° ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa 2, substituer aux mots :

« , des menaces pour la défense nationale, des menaces terroristes ou des menaces relatives à la criminalité organisée et à la délinquance organisée portant sur des délits punis de dix ans d’emprisonnement en tant qu’elles concernent le trafic de stupéfiants, le trafic d’armes et de produits explosifs, l’importation et l’exportation de ces marchandises prohibées ainsi que le blanchiment et le recel du produit, des revenus et des choses provenant de ces infractions. »

les mots :

« et des menaces pour la défense nationale. ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 26, substituer aux mots :

« , 4° et 6° »

les mots :

« et 4° ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 36, substituer aux mots :

« , des menaces pour la défense nationale, des menaces terroristes ou des menaces relatives à la criminalité organisée et à la délinquance organisée portant sur des délits punis de dix ans d’emprisonnement en tant qu’elles concernent le trafic de stupéfiants, le trafic d’armes et de produits explosifs, l’importation et l’exportation de ces marchandises prohibées ainsi que le blanchiment et le recel du produit, des revenus et des choses provenant de ces infractions »

les mots :

« et des menaces pour la défense nationale ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli du groupe Ecologiste et Social vise à limiter le champ d’application des traitements automatisés portant sur les adresses complètes de ressources utilisées sur internet aux seules finalités relatives aux ingérences étrangères, à la défense nationale et à la prévention du terrorisme.

En l’état du texte, le dispositif est étendu à la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance organisée. La présente proposition de loi, relative à la programmation militaire, doit demeurer strictement cantonnée à son objet. Elle ne saurait constituer le vecteur d’un élargissement du champ des techniques de renseignement à des finalités sans lien direct avec la défense nationale, élargissement d’ailleurs abandonné par le Gouvernement lui-même à compter de 2029.

Le présent amendement vise ainsi à recentrer le dispositif sur ses finalités initiales.